



DI
Case postale 3918
1211 Genève 3

Association des intérêts de Vessy
Monsieur Max Müller
Président
Monsieur Charles Lassauce
Vice-président
Case Postale 23
1234 Vessy

N/réf. : SDB/JBF/DFA/BP/OC/MG/604481-2019

Genève, le 19 décembre 2019

Concerne : Desserte du plateau de Vessy en transports publics

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,

Votre courrier du 21 novembre 2019 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Le Plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019 prévoit effectivement un changement du réseau des transports collectifs en lien avec la mise en œuvre du grand projet urbain des Grands Esserts à partir de l'année 2022. Ce document a été concerté avec l'ensemble des communes, et la commune de Veyrier n'a pas émis d'objection sur ce nouveau schéma.

La mise en service du Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Cressy et Veyrier-douane (prolongement de la ligne 21) viendra renforcer significativement la desserte de la commune de Veyrier, et notamment du plateau de Vessy. Ce projet de BHNS implique toutefois un certain nombre de nouvelles infrastructures notamment la refonte du carrefour entre la route du Stand-de-Veyrier et la route de Veyrier pour prioriser ladite ligne de BHNS. C'est dans ce cadre que les changements de tracés de la ligne 8 interviendront.

La ligne 21 permettra l'accès au réseau ferroviaire Léman Express (LEX) via la gare de Lancy-Pont-Rouge. Cette gare offre également la possibilité de prendre les trains RegioExpress à destination du Canton de Vaud et du Valais. La gare de Champel sera, quant à elle, accessible grâce à la ligne 7. Concernant la desserte des établissements scolaires, il a été convenu avec les autorités veyrites, que des courses spécifiques scolaires seraient créées pour acheminer les élèves sur leurs lieux de formation.

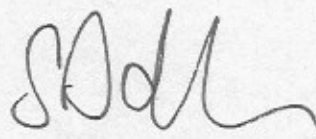
La mise en œuvre du PATC nécessitera comme à l'accoutumée de multiples séances de travail réunissant notamment l'Office cantonal des transports (OCT), les Transports publics genevois (TPG), et les communes. Ces séances commencent généralement 18 mois avant le changement horaire, soit durant le deuxième semestre 2020. A cette occasion, j'ai demandé à l'OCT d'analyser de nouvelles variantes de desserte du plateau de Vessy qui permettront de confirmer ou non les propositions du PATC, notamment en ce qui concerne la ligne 8. Des

informations sur l'avancement du dossier vous seront transmises par les autorités communales dès que les études seront assez avancées.

Les synthèses des études d'impacts sur les différents plans localisés de quartier (PLQ) des Grands-Esserts, suite à l'abandon des liaisons L1/L2, n'ont pas montré de variation significative des charges de trafic, confirmant ainsi les mesures planifiées en matière de protection contre les nuisances sonores et sur le réseau routier de Veyrier.

Par ailleurs, un groupe de travail réunissant les partenaires français et suisses a été relancé pour réfléchir ensemble à de nouvelles solutions concernant la stratégie en matière de mobilité pour le secteur de Genève Sud suite à l'abandon de ces liaisons routières.

En vous remerciant de votre engagement pour la mobilité, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Serge Dal Busco